

Psychiatrie

Des tensions sociales émergent au sein du CH Le Vinatier en pleine crise sanitaire

Publié le 24/04/20 - 10h00

Au CH Le Vinatier de Bron, une intersyndicale craint depuis plusieurs jours que la fermeture provisoire de trois unités perdure finalement après la crise sanitaire. Elle s'inquiète du devenir des patients et personnels. La gouvernance rassure.

Ce 21 avril, environ 150 agents du CH Le Vinatier de Bron (Rhône), spécialisé en santé mentale et psychiatrie, se sont rassemblés devant les bureaux de la direction de l'établissement. Ils dénoncent la gestion de la crise sanitaire qui a engendré, depuis la mi-mars, trois fermetures provisoires d'unités, deux effectives et une imminente. Une situation qu'ils ont évoqué dans une lettre transmise il y a quelques jours au directeur général de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, le Dr Jean-Yves Grall. Une intersyndicale formée par FO, la CGT et la CFTC, craint que ces mesures provisoires ne présagent de changements durables.

Des créations d'unités Covid-19

Dès la mi-mars, le CH Le Vinatier a restructuré son activité pour anticiper les prises en charge de patients atteints de Covid-19. Deux unités Covid-Psy ont ainsi vu le jour : *"La première équivaut à celles qui ont été ouvertes dans la plupart des hôpitaux psychiatriques, soit 10 lits pour les patients Covid "légers". Une deuxième a été ouverte, de 17 lits, pour l'ensemble de la métropole de Lyon. Elle accueille des patients qui présentent des comorbidités"*, décrit à Hospimedia le directeur de la politique générale, Piero Chierici.

Une troisième unité de 20 lits a été prévue : il s'agit d'une unité hospitalière spécialement aménagée (UHSA) dédiée à l'accueil de patients psychiatriques détenus avec un diagnostic Covid-19 associé. Devant des besoins plus faibles qu'anticipés, sa capacité a été revue à la baisse pour le moment. Au total donc, 27 lits sont dédiés à l'accueil des patients atteints par le coronavirus. *"Au plus fort de la crise, une douzaine de patients ont pu être pris en charge en même temps"*, décrit à son tour le président de la commission médicale de l'établissement (CME), le Dr Frédéric Meunier.

Trois unités provisoirement fermées

"Tous les autres services d'hospitalisation psychiatrique du Vinatier continuent de fonctionner normalement mais en mode confiné. La capacité en lits a cependant été réduite par mesure de précaution épidémiologique", assurait dès le 3 avril le CH dans un communiqué. Les structures créées résultent notamment de la conversion de l'unité d'hospitalisation de courte durée et du SSR. Trois structures internes au CH ont tout de même dû être fermées. *"D'abord les services d'entrée de Magnan, Lasègue et Requet, dès les 16 et 17 mars. La fermeture d'une unité de géro-psycho-geriatrie est aussi programmée pour le 1^{er} juin"*, liste à Hospimedia Géraldine Muséo, déléguée syndicale FO. *"Plus de 80 patients étaient hospitalisés dans ces unités, que sont-ils devenus ?"*, interroge-t-elle.

"Il faut savoir qu'au début de la crise les services concernés n'étaient pas pleins. Puis, la fermeture a été progressive, sur un peu plus d'une semaine. Des patients ont été transférés vers d'autres unités du CH, une dizaine environ. Les autres ont pu rejoindre leur domicile", rassure le président de CME. En parallèle, l'activité en psychiatrie a progressivement baissé, en raison notamment de la réduction de l'afflux aux urgences. *"Au total, 58 lits ont été fermés sur une capacité de 500"*, note la direction. Pourquoi ces fermetures ? *"Nous avons une hausse de l'absentéisme moins importante que celle que nous avions anticipée,*

mais il a tout de même augmenté de sept points", souligne Frédéric Meunier.

Des personnels "en réserve"

Quid alors des professionnels qui exerçaient dans ces services ? "Cela représente environ 150 agents, ils ont été placés "en réserve", explique pour FO Géraldine Muséo. La direction de l'établissement réfute. "Une grande partie des personnels a été réaffectée, encore une fois de façon provisoire, à d'autres unités ou pôles. Ceux qui ne pouvaient pas être mis en télétravail ou téléconsultation ont en effet été placés "en réserve", ce qui représente réellement une trentaine de personnes", explique la gouvernance.

Par ailleurs, pour "remobiliser des moyens sur l'extrahospitalier", le CH a fait appel à 50 étudiants en soins infirmiers, qui exercent en tant qu'aides-soignants. "Mais cette aide ne sera plus possible courant mai, puisque nous serons confrontés aux vacances universitaires, cela va avoir pour effet une tension sur les effectifs", note Piero Chierici. La réserve pourrait donc progressivement redevenir active. Le directeur explique en outre que ce placement "en réserve" n'a pas d'impact sur la rémunération des salariés. Les syndicats déplorent toutefois d'autres conséquences : "Les agents ne reçoivent pas leurs journées de réduction du temps de travail (RTT) sur cette période", illustre Géraldine Muséo.

Le plan de restructuration suspendu

Plus largement, tous les syndicats de l'établissement craignent que ces mesures provisoires s'installent durablement. En cause ? Un plan de retour à l'équilibre préparé en amont de la crise sanitaire, et qui devait justement engendrer la suppression de trois unités hospitalières. Cette mesure a en outre déjà été votée par la CME. "Cela concerne d'autres unités que celles déjà fermées et devait en outre se faire sur une période de trois ans", décrit Frédéric Meunier, invitant chacun à "ne pas faire l'amalgame entre ce plan et les mesures d'urgences liées à la crise". D'ailleurs, "ce plan est pour le moment suspendu", rassure le directeur du CH. Le nouveau projet d'établissement, également sur les rails, est lui aussi suspendu.

Ce que confirme également l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes qui, à la suite de la lettre transmise par les représentants des syndicats, a pris contact avec l'établissement. "L'ARS ne dispose pas d'information selon laquelle une fermeture définitive de cette unité soit envisagée par l'établissement", indique-t-elle à Hospimedia ce 23 avril.

"Un point de situation complet" après la crise

Elle rappelle en outre que, selon les recommandations du ministère des Solidarités et de la Santé dans ce contexte épidémique, "les établissements doivent modifier leur organisation pour renforcer leur capacité de réponse en ambulatoire, de façon à éviter des passages aux urgences d'une part mais aussi pour protéger leurs patients et leurs professionnels de la propagation du Covid-19".

Pour autant, ces mesures de gestion propres à la crise Covid-19 doivent être évaluées en continu pour adapter l'offre de soin ambulatoire et hospitalisation complète en fonction de l'évolution de la situation. À l'issue de la crise, "la gouvernance de l'établissement devra refaire un point de situation complet intégrant le capacitaire en lits, de manière à être à même de répondre aux besoins d'hospitalisation complète de la population couverte par les équipes soignantes du CH du Vinatier", conclut l'ARS.

Clémence Nayrac

Les informations publiées par Hospimedia sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contactez Hospimedia (copyright@hospimedia.fr). Plus d'informations sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par Hospimedia dans la rubrique [droits de reproduction](#).

HOSPIMEDIA

Pas encore abonné à HOSPIMEDIA ?

Testez gratuitement notre journal en vous rendant sur <http://www.hospimedia.fr>

Votre structure est abonnée ?

Rapprochez-vous de votre référent ou contactez nous au 03 20 32 99 99 ou sur <http://www.hospimedia.fr/contact>